



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 JUIN 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce **lundi 27 juin 2011** à 19h, sous la présidence de **Monsieur Christophe PILCH**, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: C.KUBIAK, T. BUQUET, E. DELOBEL, B. DELANGHE, D. IANNONE, A.FLUET,

Après avoir désigné Melle QUINTELIER, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2011, l'Assemblée passe ensuite à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

*Le Conseil Municipal,*

**A l'unanimité,**

➤ *adopte les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22,*

**Par 30 voix pour et 3 abstentions (Mme GALLET – Mrs BARRE et LEMOINE)**

➤ *décide suite à la réception de la notification des bases d'imposition prévisionnelles 2011, d'ajuster les crédits suivants sur le budget primitif 2011 :*

Fonctionnement dépenses :

011-412-60632	Fournitures de petit équipement	+ 10 000,00
011-024-6232	Fêtes et cérémonies	+ 9 260,00
011-823-6188	Autres frais divers	+ 25 000,00
012-0202-6475	Médecine du travail, pharmacie	+ 25 000,00

Fonctionnement recettes :

73-01-7311	Contributions directes	+ 69 260,00
------------	------------------------	-------------

**A l'unanimité,**

- adopte le compte-rendu d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2010
- autorise Monsieur le Maire dans le cadre du dossier ANRU, à signer un avenant afin de réajuster le dossier initial contractualisé dans la convention financière signée le 31 juillet 2008.

Cet avenant prévoit notamment la suppression d'une importante opération de réhabilitation, la démolition de la tour avenue des Peupliers, la construction de 52 logements supplémentaires (sur le site du quartier 23 logements) mais également en sites associés (rue de Chinon, rue Lamartine, voie Vochelle, impasse Bourdon et site de la MDS) et la réalisation d'un parking mitoyen à celui de la MSP et de la Médiathèque et d'une voirie de desserte conduisant à ce nouveau parking.

**Par 30 voix pour et 3 contre (Mme LEMOINE, Mrs BARRE et LEMOINE)**

- Adopte la taxe d'aménagement qui remplace la taxe locale d'équipement, vote pour 2012 un taux unique de 1,8% sur l'ensemble de la commune et décide de mener une étude pour les années à venir sur la nécessité ou non de varier ce taux en fonction des projets d'aménagement.

**A l'unanimité,**

- Donne un avis favorable à la SA d'HLM LTO Habitat pour la cession aux locataires actuels de 3 logements situés 13 – 15 et 15bis rue F. EVRARD.

- Accorde à Pas-de-Calais Habitat la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour 2 prêts effectués pour la construction de 28 logements rue Lamendin

Un prêt PLUS d'un montant de 3 738 564,00 €

Un prêt PLAI d'un montant de 339 295,00 €

- Modifie l'article 2 des délibérations prises dans le cadre des garanties d'emprunt accordées à Pas-de-Calais Habitat en faisant apparaître la mention suivante : « les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs »

- renouvelle pour l'année scolaire prochaine, les 25 postes d'agents d'animation vacataires en restauration scolaire, le montant de la vacation est fixé à 22,30 € brut.

- renouvelle 6 contrats «d'animateur culturel vacataire » pour les activités (poterie, arts plastiques, guitare, danse classique...) au tarif de 21,45 € brut et 18,00 € brut la séance,

➤ décide d'instaurer, suite au décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008, à l'arrêté du 9 février 2011 et à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, la prime de fonctions et de résultats aux agents de la catégorie A de la filière administrative,

Ce nouveau dispositif vient en remplacement des différents régimes indemnitaires pouvant être versés actuellement à ces personnels. Cette prime est composée de deux parts cumulables entre elles, l'une tenant compte du niveau d'expertise et des sujétions liées aux fonctions, l'autre assise sur les résultats obtenus par l'agent au regard des objectifs fixés et sur sa manière de servir.

➤ Valide la vente de la parcelle entre le propriétaire la SCI D2X et les centres « La MONJOIE » pour la construction d'une maison médicale,

➤ Décide de vendre une partie de la parcelle référencée AR 578 sur le cadastre à la S.A CABRE, pour y réaliser un bâtiment d'environ 3 000 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est fixé à 20,00 € H.T le m<sup>2</sup> et la surface cédée à la SA CABRE est d'environ 10 000 m<sup>2</sup> avant arpentage par le géomètre.

➤ Décide de louer en « location-vente » l'immeuble sis au 23 rue Massenet à Melle Fanny BOULOGNE afin d'y installer un commerce de vêtements, chaussures, accessoires,

➤ Ouvre un crédit pour la restauration des vitraux de l'église Saint-Piat et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions,

➤ Décide la création d'un verger « bio » sur un terrain en friche situé à la ferme pédagogique, ouvre un crédit de 4935 € et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général,

➤ Valide le rapport d'accessibilité relatif à la phase de diagnostic instituée par la loi de 2005 portant sur le centre culturel et les voiries principales de la commune,

➤ ouvre un crédit de 16 000 € pour l'organisation du banquet des Aînés et maintient l'âge de participation à 67 ans,

➤ Vote une subvention de fonctionnement de 61 518,61 € à Courrières Assistance  
dans le but de maintenir l'activité d'assistance aux personnes démunies de la commune.

➤ Adopte les tarifs pour les activités culturelles, les activités du cyber espace et les ateliers théâtre pour la saison 2011/2012,

➤ adopte la prise en charge des frais d'inscription au concours régional de danse pour les élèves des ateliers danse pour un montant de 1 277 €,

➤ adopte le prix des places cinéma à 3 € pendant l'opération « La Fête du Cinéma » prévue du 25 juin au 1er juillet inclus,

➤ vote les subventions exceptionnelles suivantes :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MOTIF</b>	<b>MONTANT SUBVENTION</b>
Groupe J et E. BRETON	Sortie à CHANTILLY	450,00 €
Ecole sapeurs-pompiers CAHC	Jeune courriérois	38,11 €
Association Aide Ecole ATLAS	Projet humanitaire	50,00 €
AMICI	Sortie à BOUQUEHAUT	450,00 €
Quartier des fleurs et du rotois	Sortie à FORT-MAHON	450,00 €
Football club PENALTY	Sortie à CAMBRAI	258,00 €
Les Coralines	Sortie à BASTONE	600,00 €

➤ autorise la modification du règlement intérieur du multiaccueil « La Ribambelle » en :

- limitant le droit d'absences autorisées à 3 semaines/an en plus des fermetures de la structures (4 semaines ½)
- majorant de 50% les heures utilisées « hors » des créneaux horaires initialement prévus,
- modifiant la forme et la valeur des contrats « par enveloppe » et éviter qu'une place ne soit occupée potentiellement à temps plein pour un paiement minimum

➤ adopte les 2 projets de séjour organisés par le CAJ pour 17 jeunes, et propose de participer par jeune à hauteur de :

- Circuit en péniche : 377 €
- Séjour dans une ferme pour faire du bénévolat en Auvergne : 200 €

➤ fixe comme les autres communes de la CAHC, le montant de la redevance scolaire 2011/2012 à 110,00 €, et propose de l'appliquer aux communes ne faisant pas partie de la C.A.H.C,

- émet un avis défavorable à la fermeture d'une classe à l'école Jean Jaurès, regrette que les suppressions ne soient que l'application méthodique d'un calcul (nombre d'élèves divisé par le nombre de classe sans les 2 ans) et ne tiennent pas compte des réalités du terrain en particulier dans ce secteur et de la mixité réalisée à la suite d'un gros travail de toutes les parties depuis plusieurs années,
- décide de procéder à la mise en concurrence de la délégation de service public de restauration scolaire, après avis de la commission consultative du service public et du comité technique paritaire.
- reconduit le spectacle de Noël offert aux grandes sections des écoles maternelles pour un coût de 1 500 € TTC.
- décide d'attribuer une subvention de 11 000 € à l'ASC FOOT pour la création d'une école de football garçons et filles,
- vote un budget de 14 000 € pour le financement des festivités de Noël qui seront organisées le mercredi 21 décembre 2011,
- adopte la programmation politique ville 2011 qui représente un engagement financier communal de 29 430,53 €,
- décide de mettre en place une action « insertion professionnelle pour une gestion raisonnée du parc Ste Barbe » dans le cadre d'un chantier école, sous la maîtrise d'œuvre de « dynamique insertion emploi ». Ce projet prévu pour une durée d'un an représente un coût de 179 604,67 € TTC avec une participation financière de la commune à hauteur de 42 064,96 € TTC.
- Accepte de vendre à M. HENRY Xavier propriétaire au 24 chemin du halage un terrain limitrophe au sien cadastré AB 71-72 d'une superficie de 979 m<sup>2</sup>, au prix de 1,50 €/m<sup>2</sup>,
- Décide de verser une indemnité d'éviction de 15 462,91 € à M. LAMPAERT concernant les parcelles acquises voie Vochelle,
- Adopte le rapport d'activités de la SAMEE pour la saison 2009/2010 pour l'exploitation du chauffage des bâtiments communaux.
- Adopte une motion concernant la défense du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) et demande à ce que le budget de 500M€ ne soit pas réduit en 2012 à 113 M€.



Le Maire,

*Christophe Pilch*

C. PILCH.